



**RESTRICTION DE CIRCULATION  
ROUTE BARREE  
RUE DE L'HOPITAL, AVENUE MASSON BEAU,  
RUE DE LA ROCHELAISE**

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R110-2, R411-8, R411-18, R412-34 à R412-43,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, L2212-2 L2213-1, et L2213-4,

Vu, la demande de Monsieur REUMAUX Gabriel représentant la Société EIFFAGE Agence Nord Est, sise 36 avenue Jean Monnet BP 19017 à DUNKERQUE cedex 1 (59951), qui sollicite l'interdiction de circuler, durant la période allant du lundi 8 juillet au jeudi 11 juillet 2019 de 20h00 à 6h00, afin de faciliter les travaux de tapis d'enrobés et de purges superficielles.

Considérant qu'en raison des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur ces voies.

ARRETE/ BD/JMD/VD/CD/CF – 277/2019

**ARRETONS**

Article 1

Afin de faciliter les travaux de tapis d'enrobés et de purges superficielles, les routes seront barrées pour les nuits du lundi 8 juillet 2019 au jeudi 11 juillet de 20h00 à 06h00, rue de l'Hôpital, Avenue Masson Beau et rue de la Rochelaise.

Au-delà de cette date, charge à la Société EIFFAGE de renouveler la demande d'arrêté.

Article 2

**La restriction de circulation mentionnée à l'article 1 est instaurée, sauf riverains et véhicules de service et de secours, par apposition d'un panneau.**

**Les routes adjacentes aux rues ci-dessus seront également barrées sauf riverains.**

Article 3

Des déviations et des stationnements interdits seront mis en place par la Société EIFFAGE

Article 4

Le stationnement sera interdit au droit des travaux durant cette même période.

Tout stationnement de véhicule en violation du présent arrêté sera considéré comme gênant, et sera susceptible d'entraîner une verbalisation en vertu des textes en vigueur ainsi qu'une possible mise en fourrière du véhicule concerné (Article R417-10 du code de la route).

Article 5

Charge à la Société EIFFAGE de ramasser les « poubelles ainsi que les sacs de tri sélectif », et rassemblement en début de déviation le jour du ramassage.





# HAZEBROUCK

La ville qui vous ressemble



## Article 6

La signalisation et l'affichage seront mis en place par la Société EIFFAGE, 48 heures à l'avance et sous son entière responsabilité.

## Article 7

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

## Article 8

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à:

M. le Commandant de Police d'HAZEBROUCK, pour exécution en ce qui le concerne,

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebruck : [circulation.g1@sdis59.fr](mailto:circulation.g1@sdis59.fr),

La Direction des Services Techniques Municipaux,

La Direction Générale des Services, pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,

La Direction Générale des Services du SMICTOM, [nhembert@ville-hazebruck.fr](mailto:nhembert@ville-hazebruck.fr),

[aziegelmeier@ville-hazebruck.fr](mailto:aziegelmeier@ville-hazebruck.fr), [sdebergh@ville-hazebruck.fr](mailto:sdebergh@ville-hazebruck.fr), [mingelaere@ville-hazebruck.fr](mailto:mingelaere@ville-hazebruck.fr),

[abigan@ville-hazebruck.fr](mailto:abigan@ville-hazebruck.fr), [agressier@ville-hazebruck.fr](mailto:agressier@ville-hazebruck.fr)

Mme la Chef de Pôle des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,

Le Service de la Communication, [mverscheure@ville-hazebruck.fr](mailto:mverscheure@ville-hazebruck.fr)

M. le Chef d'établissement de la Poste, rue du Fer à Cheval - 59190 HAZEBROUCK,

M. Hugo GOUBET propreté - 59270 STRAZEELE, [hugo.goubet@veolia.com](mailto:hugo.goubet@veolia.com),

[yannick.lepretre@veolia.com](mailto:yannick.lepretre@veolia.com), [jonathan.o-neil@veolia.com](mailto:jonathan.o-neil@veolia.com), [julien.deconinck@veolia.com](mailto:julien.deconinck@veolia.com),

[melanie.pailleux@veolia.com](mailto:melanie.pailleux@veolia.com)

M. BOUTELIER, réseau ARC-EN-CIEL, fax : 03.28.59.62.81, mail [exploitation@arcenciell.fr](mailto:exploitation@arcenciell.fr),

[contact@arcenciell.fr](mailto:contact@arcenciell.fr)

Les Agents de Surveillance de la Voie Publique : [gardes@ville-hazebruck.fr](mailto:gardes@ville-hazebruck.fr)

Monsieur REUMAUX Gabriel représentant la Société EIFFAGE Agence Nord Est, sise 36 avenue Jean Monnet BP 19017 à DUNKERQUE cedex 1 (59951), Tél : 03.28.58.73.40

Mail : [gabriel.reumaux@eiffage.com](mailto:gabriel.reumaux@eiffage.com)

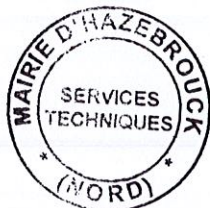
Pour affichage

Hazebruck, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

**Pour Le Maire,**

**« Par délégation »**

L'Adjoint chargé de la Vie quotidienne,  
de la vie des quartiers, de la propreté Urbaine,  
de la sécurité et des Commissions de sécurité.



**Jean-Luc ARNOUITS**

